

FARIBAULT, Marcel, *La révision constitutionnelle — Premiers fondements*. Éditions Fides, « Bibliothèque économique et sociale », Montréal, 1970. 224 p. \$5.00.

Richard Arès, s.j.

Volume 25, Number 1, juin 1971

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/303050ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/303050ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Institut d'histoire de l'Amérique française

ISSN

0035-2357 (print)

1492-1383 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Arès, R. (1971). Review of [FARIBAULT, Marcel, *La révision constitutionnelle — Premiers fondements*. Éditions Fides, « Bibliothèque économique et sociale », Montréal, 1970. 224 p. \$5.00.] *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 25(1), 117–119. <https://doi.org/10.7202/303050ar>

FARIBAUT, Marcel, *La révision constitutionnelle — Premiers fondements*. Editions Fides, "Bibliothèque économique et sociale", Montréal, 1970. 224 p. \$5.00.

Depuis quelques années, M. Marcel Faribault s'est imposé à l'attention des Québécois comme l'un des auteurs les plus prolifiques sur les questions constitutionnelles. Après *Dix pour un ou le Pari confédération* (écrit en collaboration avec R. M. Fowler), ce furent *Vers une nouvelle constitution* et *Unfinished Business*. Maintenant, sous le titre général, *La révision constitutionnelle*, il réunit divers textes et travaux préparés en différentes circonstances, mais tous se rapportant au droit constitutionnel. Tous sont intéressants, mais pas d'une égale valeur. Par exemple, le premier chapitre, intitulé "Initiation à la constitution du Canada" conviendra surtout aux "non-instruits", mais apprendra peu aux spécialistes en la matière. Ainsi en est-il des quatre appendices qui terminent le volume.

Les autres chapitres, par contre, se rapportent directement au sujet et méritent d'être lus attentivement, même par les spécialistes du droit constitutionnel. D'autant plus que la question de la révision de la constitution canadienne a pris la vedette de l'actualité, depuis que la conférence fédérale-provinciale de février 1971 a décidé de lui accorder la priorité dans ses travaux.

Le lecteur trouvera dans ce volume à la fois une défense du fédéralisme et une critique serrée de la manière dont le régime fédératif a été appliqué au Canada depuis 1867. Passant en revue ce qu'il appelle "les déformations du principe fédératif", M. Faribault distingue entre l'attitude des plus vieilles

provinces, celle des plus jeunes et celle du gouvernement central, et il caractérise ainsi le langage de chacun :

Les membres les plus anciens parlent fédéralisme, raison, expérience et perspectives à long terme. Les plus jeunes songent en termes d'octrois, de subsides, de besoins immédiats et d'espérances dorées. Quant au gouvernement fédéral, servi par un établissement puissant, assuré d'une majorité parlementaire irrésistible pour un terme de quatre ans, sa préoccupation principale est d'étaler la tempête en application du principe libéral: laissez faire, laissez passer. Pour ce faire, il déploiera toutes les ressources, l'ingéniosité, la stratégie et l'armement du détenteur du pouvoir tels qu'on les retrouve dans ces adages anciens: diviser pour régner, créer une diversion, frapper au point faible, trouver un bouc émissaire, le temps est le meilleur allié, mais transposés en ces modernes formules: achetez-les, préservons l'unité, pas de balkanisation, que veut donc le Québec? le medium fait le message (p. 35).

La critique de l'attitude du gouvernement fédéral se poursuit, féroce, implacable, pendant des pages et des pages, durant tout ce chapitre ainsi que dans le suivant, qui s'intitule: "Les défauts de la conférence permanente". Pareille conférence, soutient l'A., ne peut réussir telle qu'elle est constituée maintenant; elle ne le peut parce qu'elle "est affectée de plusieurs vices fondamentaux, les uns de procédure, les autres de philosophie et les derniers de politique partisane" (p. 61). Pour ne citer qu'un exemple, le président de cette conférence devrait être impartial, au-dessus des partis; or c'est toujours le premier ministre fédéral qui joue ce rôle, et il le joue en étant chef de parti, chef de gouvernement et porte-parole de l'un des points de vue à confronter. "Ce que l'on a oublié est que, dans une conférence fédérale-provinciale, le gouvernement fédéral est par définition partie au débat, parce qu'il ne s'agit pas alors de déterminer sa fonction, mais comment il exercera ses pouvoirs (p. 62-63)."

A première vue, le chapitre IV sur "L'impossible formule Fulton-Favreau" peut paraître dépassé, car il se réfère tout entier à une formule de modification de la constitution canadienne qui avait été proposée au cours des années 1963-1965. L'A. l'examine à fond et avec minutie, article par article, paragraphe par paragraphe, et démontre pourquoi le Québec ne pouvait souscrire à une pareille procédure d'amendement. Le gouvernement québécois, on le sait, a fini par reculer et par refuser son adhésion. Mais — et c'est par là que ce chapitre redevient d'actualité — en février 1971, une nouvelle formule a été proposée, sur laquelle le gouvernement québécois devra se prononcer. M. Faribault ne l'étudie pas, certes, puisqu'elle lui était inconnue au moment où il écrivait son texte, mais ce qu'il dit de l'ancienne formule peut, *mutatis mutandis*, facilement se transférer à la nouvelle. D'ailleurs, la conclusion du chapitre est sans équivoque:

... la seule manière de rapatrier la constitution canadienne, et de lui donner la souplesse qui lui manque par certains côtés, c'est de la réviser complètement et de lui donner ainsi une autre qualité qui lui manque également, c'est-à-dire une rigidité que l'on ne peut tourner par des pratiques empiriques et que seule une procédure publique d'amendement pourra respecter (p. 117).

De ce volume le chapitre le plus pratique et concret, et probablement le plus important, est celui qui a pour titre: "Le document de travail

québécois sur la répartition des pouvoirs". Il s'agit d'un document présenté par le Québec en vue de préparer la conférence fédérale-provinciale de 1969. En le commentant, M. Faribault explique bien la divergence de vues qui existe entre le Québec et Ottawa:

La province de Québec conçoit une fédération comme un accord entre gouvernements pour le bien commun de leurs peuples. Alors que le gouvernement fédéral se pose d'abord lui-même, à travers la monarchie, le gouvernement du Québec pose d'abord la population de son territoire. Pour lui, c'est le peuple qui est la source radicale du pouvoir... La province de Québec pose donc formellement le principe de l'auto-détermination des peuples, en opposition directe à la monarchie de droit divin, au droit de conquête, et aux doctrines de la suzeraineté comme de la souveraineté absolue (pp. 120-121).

Le plan de répartition des pouvoirs qui suit intéressera surtout les techniciens du droit constitutionnel. Quant aux autres, ils pourront avoir une idée de la distance qui sépare Québec et Ottawa sur cette question de la répartition des pouvoirs dans un fédéralisme renouvelé.

Le volume se termine par un chapitre qui est un discours: le discours que l'A. tiendrait à une conférence constitutionnelle, s'il était premier ministre du Québec. Le drame du fédéralisme canadien est que pareil discours ne sera probablement jamais tenu, et que s'il l'était, il susciterait autant d'opposition que d'accord, même au Québec. Les temps que nous vivons sont peu favorables aux modérés et peu accueillants à ceux qui veulent fonder leur conduite sur la raison et déterminer leur attitude politique d'après les données d'une science objective. L'auteur de *La révision constitutionnelle* en a fait lui-même l'expérience; son enseignement n'en demeure pas moins ce qui s'est écrit de plus valable sur la question.

RICHARD ARÈS, S.J.